



**SEMINAIRE**  
**PERMETTRE LA REALISATION DU DROIT AU DEVELOPPEMENT :**  
**QUELLE CONTRIBUTION POUR LE PARLEMENT ?**  
**BERNE, 20 OCTOBRE 2011**

Genève, le 5 septembre 2011

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

J'ai le plaisir d'inviter votre parlement à prendre part à un séminaire d'information sur le droit au développement qui sera organisé par l'UIP, en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le 20 octobre 2011, en marge de la 125<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP.

Les nombreux défis liés à la garantie d'une vie décente à une importante partie de la population mondiale maintiennent constamment la problématique du droit au développement dans l'actualité. De l'avis des spécialistes en la matière, ce droit pourrait être pleinement réalisé à travers la mise en œuvre effective du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Ceci nécessite le renforcement de la coopération de tous les acteurs tant aux niveaux national qu'international de même qu'un engagement politique.

Au nombre de ces acteurs, le Parlement a une contribution substantielle à apporter dans le cadre de ses prérogatives constitutionnelles. Toutefois, une bonne compréhension de cette problématique et des actions à mener constituent un préalable à satisfaire.

Pour ce faire, le séminaire a pour objectifs d'entretenir les parlementaires du droit au développement, de les éclairer sur le lien indissociable entre droits de l'homme et développement et d'explorer les possibilités de leur contribution à la mise en œuvre des normes internationales relatives aux droits de l'homme et, par ricochet, du droit au développement afin que celui-ci devienne une réalité pour tous.

Des membres des Comités des Nations Unies relatifs aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels ont été invités au séminaire pour en animer les travaux. Vous trouverez ci-joint un programme provisoire du séminaire. La version définitive sera affichée prochainement sur le site web de l'UIP.



J'espère sincèrement qu'une délégation de votre parlement pourra prendre part à ce séminaire et vous serais reconnaissant de bien vouloir veiller à ce que votre parlement remplisse le formulaire d'inscription ci-joint et le retourne à l'UIP dans les meilleurs délais. Ce document ainsi que le programme provisoire sont disponibles sur le site web de l'UIP à l'adresse : <http://www.ipu.org/strct-f/futrmets.htm>.

Je me réjouis à la perspective de la participation de votre parlement à ce séminaire et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anders', with a large, sweeping flourish extending upwards and to the right.

Anders B. Johnsson  
Secrétaire général